



Quesnay et *Le Despotisme de la Chine*: Économie du Politique

Pablo E. Rodriguez

DANS **REVUE DE PHILOSOPHIE ÉCONOMIQUE** 2023/1 (VOL. 24), PAGES 215 À 240
ÉDITIONS **VRIN**

ISSN 1376-0971

ISBN 9782711652280

DOI 10.3917/rpec.241.0215

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-de-philosophie-economique-2023-1-page-215.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Vrin.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

quesnay et Le *despotisme de La CHINE* : ÉCONOMIE DU POLITIQUE

PABLO E. RODRIGUEZ*

Résumé

Cet article propose une lecture critique du *Despotisme de la Chine*, un texte riche mais peu commenté, où Quesnay expose explicitement le contenu de sa pensée politique. Par l'analyse de *Despotisme de la Chine* nous voudrions défendre trois idées qui font sens autour de la représentation de la Chine qui est faite par Quesnay. La première est naturellement de montrer en quoi ce texte est représentatif de la pensée de Quesnay (et, plus largement, de l'école des physiocrates). La deuxième est de souligner que le cas de la Chine, tel qu'il est vu par Quesnay, permet de penser l'économie en tant qu'activité, discipline, ou même science qui se situe au cœur du fondement de la philosophie politique qu'il avance. La troisième est d'indiquer comment la compréhension des logiques économiques d'après Quesnay relève finalement d'une observation intelligente du réel, de lier la loi positive (le politique fondé par l'économique, pour ce qui est alors connu de la Chine) et la loi naturelle (en somme : ce qui est et ce qui doit être). Au cœur de ces trois vues se trouve une réflexion sur ce pays lointain et nul autre (sinon la France). Loin d'être un simple prétexte pour avancer ses arguments, la Chine est surtout une façon de voir, de révéler, de saisir la nature d'une pensée (la physiocratie), d'une discipline (l'économie), et de sa portée (la science et le politique).

Mots-clés : Quesnay, physiocratie, Chine, despotisme, loi naturelle, politique

Abstract

This paper proposes a critical reading of *Despotism in China*, a rich but less well-commented argumentative text in which Quesnay explicitly presents his political theory. By analyzing *Despotism in China*, I give support to three main arguments. First, I show to what extent this text embodies Quesnay's thought (and, broadly speaking, the physiocrats' thought). Second, I

* Graduate School of Business, Stanford University <rodrigg@stanford.edu>. Je remercie les éditeurs, les rapporteurs anonymes, ainsi que Manuel Arbeláez et Olena Bogdan pour leurs commentaires et suggestions.

highlight that economics as an activity, a field, and even a science, lies at the heart of Quesnay's political philosophy. Third, I indicate that, according to Quesnay, the understanding of economics mechanisms corresponds to a close observation of reality, which consists in bringing together the positive law (politics based on economics) and the natural law (what is and what should be). At the core of these three arguments lies a serious consideration of Quesnay's re-presentation of China. Far from being a mere example to illustrate its arguments, China is conceived as way to see, to reveal, and to grasp a thought (physiocracy), a discipline (economics), and its reach (science and politics).

Keywords : Quesnay, physiocracy, China, despotism, natural law, politics

Codes JEL : A11, A12, B11, K10

Ce vaste empire, assujetti à l'ordre naturel, ne présente-t-il pas l'exemple d'un gouvernement stable, permanent et invariable, qui prouve que l'inconstance des gouvernements passagers n'a d'autre base, ni d'autres règles que l'inconstance même des hommes ?

François Quesnay, Despotisme de la Chine

INTRODUCTION

Pour François Quesnay, la Chine est la matrice à partir de laquelle il formule sa pensée politique, en décrivant à la fois ses influences philosophiques et en mettant au cœur de sa réflexion la discipline économique.

C'est ce que reflète, au printemps 1767, la publication de *Despotisme de la Chine* dans les *Éphémérides du Citoyen*. Alors que des contemporains comme Montesquieu ou Rousseau réfléchissent à la modernité politique à travers des régimes possibles comme la démocratie, l'aristocratie ou la république, qu'ils empruntent leurs exemples à la Corse, à la Pologne ou à la Perse, Quesnay répond à ces postures par un plaidoyer pour une forme de despotisme fondée sur la loi naturelle. Souvent appelée « despotisme légitime », cette conception politique associée aux physiocrates, voudrait faire du souverain la clé de voute d'un système où la rationalité domine les passions individuelles grâce au bon gouvernement économique. L'économie fonde le politique et, pour ce faire, elle doit s'appuyer sur une forme d'organisation dans laquelle des mesures politiques qui s'imposent puissent être adoptées

sans entrave d'aucune sorte. Il est nécessaire de recourir à un despote qui puise sa légitimité dans des lois et réalise ses actions de façon éclairée, bref, selon Quesnay, un empereur chinois.

Pour étayer cette thèse et prouver le bien-fondé de la forme de gouvernement qu'il propose, Quesnay fait de la Chine la pièce maîtresse de son argumentation. Elle se pose en tant que miroir et exemple pour l'Europe. Ce texte, qui annonce, ou du moins accompagne, une deuxième conception, mieux connue, de la théorie politique des physiocrates, le « despotisme légal », par Lemer cier de la Rivière dans *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767) (Lemer cier de la Rivière 1910), est aussi bien une louange pour le gouvernement chinois, qu'un programme de réforme pour la France de Louis XV. C'est en ce sens qu'il doit aussi être appréhendé comme une incarnation même de l'idée que les physiocrates se font de leur rôle à jouer dans la politique, et plus largement dans la société, en tant que conseillers du souverain. Ainsi, à travers une certaine idée de la Chine qu'il avance, Quesnay peut à la fois exalter les vertus du système qu'il propose tout en soulignant les défauts d'une monarchie tyrannique ou d'un projet démocratique.

L'ouvrage *Despotisme de la Chine* est un dispositif qui permet de nous interroger sur la pensée politique de Quesnay et sur la philosophie économique en Chine à différents niveaux.

Une première question porte sur les principes philosophiques qui habitent la doctrine de l'école des physiocrates, et la façon dont ces principes sont en dialogue avec d'autres théories de philosophie politique. *Despotisme de la Chine*, en particulier, enrichit le vif débat au XVIII^e siècle autour du *bon gouvernement*. Le texte se pose ainsi comme un dialogue avec Rousseau, Montesquieu, ou Voltaire, sur la signification du despotisme et l'intention du souverain. Au-delà des frontières européennes, Quesnay propose aussi avec *Despotisme de la Chine* une réflexion philosophique ouverte au confucianisme et au néoconfucianisme. Par ce biais, le texte de Quesnay remet aussi en perspective la pensée des Lumières vis-à-vis de la doctrine sociale, politique et philosophique de Confucius.

Une deuxième question qui traverse *Despotisme de la Chine*, et qui en fait sa singularité, est l'articulation entre économie et politique. Autrement dit, par quels moyens et quelles logiques, la discipline économique peut être le principe qui philosophiquement régit la

politique ? C'est ici que Quesnay réinvestit la représentation qu'il se fait de la Chine pour exposer les principaux éléments de sa réflexion économique : l'agriculture est l'activité créatrice de richesse par excellence, l'abondance découle donc naturellement d'une bonne gestion de la terre.

Ainsi, un gouvernement fort est l'unique garant que l'activité agricole ne soit point perturbée par l'instabilité qu'engendre le changement humain. La Chine pour Quesnay respecte et s'assure que cet ordre se préserve, et c'est en cela qu'elle anime et donne sens à sa réflexion. Finalement, une dernière interrogation qu'ouvre *Despotisme de la Chine* repose sur la notion de loi naturelle : comment se définit-elle chez les physiocrates, et comment permet-elle de « faire système », au sens où elle permet de faire tenir ensemble, avec cohérence, des éléments hétéroclites, dans cette vaste étendue qui est une « Nation » ? Dans quelle mesure la Chine est pensée comme un exemple, une incarnation, du respect de la loi naturelle ? En somme, comment la théorie économique, et par extension politique, des physiocrates explique-t-elle les conditions pour la stabilité et la prospérité du corps social à partir de l'image qu'ils se font de la Chine ?

Par l'analyse de *Despotisme de la Chine* nous voudrions soutenir trois positions. La première est de montrer en quoi ce texte est représentatif de la pensée de Quesnay (et, plus largement, de l'école des physiocrates), et comment il nous permet de mieux saisir l'ampleur de cette pensée. La deuxième est de souligner que l'économie en tant qu'activité, discipline, ou même science, se situe au cœur du fondement de la philosophie politique et de la doctrine sociale de Quesnay. La troisième est d'indiquer comment la compréhension des logiques économiques ne relève finalement que d'une observation intelligente du réel, de faire le lien entre la loi positive (le politique fondée par l'économique) et la loi naturelle (ce qui est et ce qui doit être). Ce qui unit et structure ces trois postures est une réflexion profonde sur la façon dont la Chine est re-présentée par Quesnay. Loin d'être un simple prétexte pour avancer ses arguments, la Chine est surtout une façon de voir, de révéler, de saisir la nature d'une pensée (la physiocratie), d'une discipline (l'économie), et de sa portée (la science et le politique).

Après avoir présenté les principaux thèmes du texte, nous étudierons brièvement ses influences et les résonances qu'il réveille,

puis nous verrons en quoi il rassemble et expose les principaux motifs de la pensée politico-économique de Quesnay et des physiocrates.

UNE GRANDE FRESQUE DE LA CHINE

Présentation générale de la Chine : exemple et miroir

Despotisme de la Chine (Quesnay 2005) doit d'abord être appréhendé comme un texte qui vise à instruire le lecteur sur un sujet exotique et en apparence lointain. Divisé en huit chapitres d'inégale importance, *Despotisme de la Chine* offre un aperçu historique, géographique, sociologique, politique et économique de la Chine qui, de façon détournée, permet à Quesnay d'exposer la théorie politique des physiocrates. En conséquence, l'analyse extensive des institutions du pays, des structures sociales, et du système économique, est mise au service d'une réhabilitation du despotisme, présenté alors comme le régime idéal à appliquer en Europe.

Les six premiers chapitres, qui constituent plus de la moitié du texte, passent en revue la Chine sous différents aspects : l'histoire et la géographie de l'Empire chinois, l'organisation de la hiérarchie sociale, le système juridique, l'administration de l'État chinois, les activités économiques, la fiscalité, la souveraineté du politique. Le septième et avant dernier chapitre, qui représente un tiers du texte, dresse la liste de défauts attribués au despotisme chinois et discute ces accusations. Il faut souligner ici que Quesnay se livre principalement à un débat explicite avec Montesquieu (Montesquieu 1872), pour qui la Chine est par essence un « État despotique, dont le principe est la crainte » (*De l'Esprit des Lois*, VIII, 21). Finalement, le huitième chapitre¹, le plus important de tout l'ouvrage, condense les sept précédents pour nous présenter une théorie du « despotisme légitime ». *Despotisme de la Chine* repose ainsi sur un principe simple : l'exemple, pour instruire et captiver le lecteur dans un premier temps (les sept premiers chapitres) ; puis la théorie (le huitième chapitre), en dernière instance, pour argumenter avec l'appui de ce qui précède.

L'exemple se pose donc comme un thème essentiel dans *Despotisme de la Chine*, il représente un miroir pour le royaume de France, et de

1. Le huitième chapitre constitue le tiers restant du texte.

façon plus large pour l'Europe, de ses défauts et de ses insuffisances en politique, tant que la Chine soit considérée comme le modèle. C'est ce qui explique cette longue présentation de la Chine et du fonctionnement de sa société. Quesnay en retient différents aspects qui font la grandeur de la Chine. Le premier est la vaste étendue du territoire couplée à la diversité des climats (chapitre I, section 3). Cela permet à la Chine d'être un terroir fertile pour l'agriculture et donc d'être une nation prospère (chapitre I, section 3). Un autre aspect retenu par Quesnay est l'importante population de l'Empire chinois, qui permet au pays d'avoir une main-d'œuvre considérable à sa disposition, conformée aussi bien par des gens libres que des esclaves (chapitre I, section 3). En ce qui concerne le droit et les institutions, Quesnay remarque différentes vertus de la Chine : l'unité politique du pays malgré sa grande étendue (chapitre I, section 3) ; une population souvent lettrée à travers tout le royaume (chapitre II, section 5) ; un système méritocratique et sélectif pour les fonctionnaires de l'État (chapitre II, sections 5 et 6) (chapitre VI, section 3). Finalement, Quesnay souligne aussi que l'adhésion au despotisme s'explique par la raison et non pas par la crainte ou la violence puisque les sujets de l'empire, en allant des plus jeunes jusqu'aux mandarins, sont largement instruits et conscients de l'histoire de la Chine (chapitre II, section 4).

Pour l'école des physiocrates, la somme de ses différents éléments est propice à l'établissement d'une société florissante. En particulier, la prospérité et la richesse de l'empire chinois s'expliquent d'abord par la réunion des conditions nécessaires à la réussite économique.

L'économie de l'empire chinois

La présentation détaillée et exhaustive de la puissance économique de la Chine est un thème central dans *Despotisme de la Chine*. Les considérations économiques sont présentes tout au long du texte et ne se concentrent pas sur une portion précise de celui-ci. Ceci fait voir, comme par analogie, que l'économie ainsi que le « bon gouvernement » sont omniprésents dans cette nation, qu'ils touchent à tout, et que c'est par cette importance de premier ordre que Quesnay voit dans la Chine un modèle à suivre.

Pour Quesnay, la première vertu de la Chine est de profiter de ses atouts naturels (population et géographie) pour les mettre au service de l'économie du pays. En particulier, la réussite chinoise repose sur

le fait que ces atouts servent avant tout l'agriculture. Selon Quesnay, « l'agriculture a été toujours en vénération à la Chine » (chapitre II, section 8). Ainsi, l'agriculteur est socialement reconnu et valorisé ; et la productivité économique fortement recherchée dans l'empire. Il s'agit de profiter des bras disponibles pour labourer les champs, de rendre chaque parcelle utile, d'exploiter la diversité géographique du territoire pour produire en abondance différents produits. « Les terres ne reposent jamais » écrit-il, justement parce que « on craindrait de rendre inutile le plus petit morceau de terrain » (chapitre II, section 8). Quesnay dresse ainsi un tableau de l'agriculture chinoise qui la fait voir comme diverse, riche et abondante (chapitre II, section 8). Différents types de culture existent (riz, avoine, millet, pois, etc.) et ils permettent à chaque région productrice d'échanger dans un vaste marché intérieur. À cela s'ajoute le fait que le commerce est subordonné à l'agriculture (chapitre II, section 9). Quesnay s'attache à prouver que la prospérité agricole chinoise fait du commerce international une « frivolité », puisque tous les besoins en biens agricoles peuvent être satisfaits par la production nationale et l'échange entre régions. Le commerce international n'est donc qu'un voile qui ne génère point de richesse, d'après Quesnay. Dans *Despotisme de la Chine*, Quesnay signale donc que la seule activité qui permet d'augmenter le niveau des richesses est l'agriculture. De là vient la prospérité chinoise, et sa « jouissance » (chapitre II, section 9).

L'agriculture chinoise est protégée, selon Quesnay, par deux ressorts. Le premier est tout simplement l'incitation. Quesnay souligne que le régime prône la haute productivité agricole et accorde des privilèges à la « classe » des agriculteurs, qui est supérieure à celle des marchands et des artisans (chapitre II, section 8). Mais les incitations ne sont pas seulement inter-sectorielles. Quesnay avance que le secteur agricole est lui-même soumis à la logique de la compétition entre agriculteurs : « Le successeur de l'empereur Lang-hi a surtout fait des règlements très favorables pour exciter l'émulation des laboureurs » (chapitre II, section 8). Et il ajoute que chaque année les agriculteurs les plus productifs de chaque région sont récompensés par le titre de « mandarin du huitième ordre » (chapitre II, section 8). Ainsi, ces agriculteurs distingués par la compétition empochent des très larges gains, bien supérieurs à ceux de leurs compétiteurs. Ébauche d'une logique de tournoi qui, au passage, préfigure les intuitions d'une abondante

littérature en économie contemporaine qui lie la performance relative d'un travailleur au niveau de ses récompenses (voir notamment Lazear & Rosen 1981). L'impôt joue aussi un rôle décisif dans l'incitation : il est uniforme, prélevé à bas coûts, et son montant peu élevé (chapitre IV). En conséquence, les agriculteurs peuvent produire sans se préoccuper d'une fiscalité confiscatoire ou qui engendrerait des distorsions (chapitre IV). En plus, l'impôt sert principalement à financer l'infrastructure, en particulier les canaux (chapitre IV). Ceci facilite et accroît les échanges entre régions (chapitre II, section 8) et alimente donc le marché agricole intérieur. Le deuxième ressort qui permet de protéger l'agriculture en Chine est la législation, et tout particulièrement les droits de propriété. Comme Quesnay le signale lui-même, « la propriété des biens est très assurée en Chine » (chapitre II, section 7). Des droits de propriété bien garantis sont évidemment pour l'agriculteur une assurance indispensable pour sa production et son revenu. Ils permettent d'éviter tout abus de pouvoir et offrent au producteur un cadre stable pour développer son activité économique. À nouveau, il est intéressant de remarquer la proximité entre les intuitions de la pensée physiocrate et la littérature en économie contemporaine qui voit dans la protection des droits de propriété un gage pour l'efficacité économique (voir notamment Coase 2013). La conjonction de ces deux ressorts, incitations et préservation des droits de propriété, est pour Quesnay la garantie indispensable pour que l'activité agricole chinoise s'épanouisse et l'empire soit prospère. Encore plus remarquable est la modernité de *Despotisme de la Chine*, qui annonce à bien des égards des mécanismes et concepts économiques abondamment repris et formalisés au XX^e siècle.

Quesnay présente la Chine comme synonyme de stabilité et de réussite économique. Cette prospérité ne serait finalement permise que grâce à un pouvoir politique fort. L'économie fonde le politique et en même temps le politique alimente la solidité du système économique. C'est ce que se propose de montrer Quesnay dans *Despotisme de la Chine*. C'est peut-être là que se retrouve aussi le thème fondamental de ce texte.

Le pouvoir politique en Chine

Comme pour l'économie, tout au long de *Despotisme de la Chine* les références au politique et aux façons chinoises de gouverner

abondent. Il semblerait même que tous les éléments qui composent cette longue et vaste description de la Chine soient reliés, d'une façon ou d'une autre, à la question du pouvoir politique. Ce n'est point un hasard, d'ailleurs, que le chapitre VIII, qui présente explicitement la pensée politique de Quesnay, condense en lui tous les chapitres précédents. Le but est donc d'exposer les rouages du pouvoir en Chine, de décortiquer les logiques du politique, d'en identifier clairement sa nature.

Quesnay se livre ainsi à une analyse du despotisme sans cesse rapprochée des concepts de loi naturelle et de morale. Selon Quesnay la Chine voue un culte à la loi naturelle, qui est considérée comme souveraine et identifiée à l'empereur (chapitre II, section 1). L'empereur, associé en chinois au ciel, est ainsi perçu comme « l'être suprême » (chapitre II, section 1) au sens où il incarne un pouvoir divin. Ce pouvoir divin n'est point associé à une quelconque forme d'absolutisme (dont la référence immédiate serait la monarchie absolue de droit divin appliquée par Louis XIV puis par Louis XV), puisque *absolutus* en latin veut dire d'abord l'indépendance et l'autonomie. Au contraire, l'empereur chinois ne voue qu'un strict attachement à cette loi naturelle, il est dans l'obligation d'appliquer ces rites religieux et les devoirs qui viennent avec. L'empereur chinois n'impose pas sa volonté si l'on suit Quesnay, il ne remplit que ses obligations. Ce culte de la loi naturelle s'accompagne d'une confusion heureuse pour Quesnay entre morale et politique. C'est d'abord la sagesse du souverain qui est expliquée par l'union entre morale et politique (chapitre II, section 5). Mais cette sagesse s'étend par capillarité à l'ensemble de la population grâce aux livres canoniques qui stipulent les règles de comportement. Quesnay remarque ainsi un respect filial qui observe avec la plus grande admiration la loi naturelle (chapitre II, section 5). De même, l'efficacité de l'administration chinoise vient du zèle des mandarins dans l'application des lois canoniques (chapitre II, section 5). Ainsi, Quesnay indique que la vertu politique chinoise vient du fait qu'« ils ne distinguent point la morale de la politique » (chapitre II, section 5).

L'autorité impériale, reposant sur l'alliage solide de la loi naturelle et de la morale, se définit alors par un fait étonnant : l'empereur n'a que le pouvoir de faire exécuter les lois. Autrement dit, le despotisme de la Chine réside dans un pouvoir constamment observé par les mandarins et les juges, inscrits dans la religion et le rituel, encadré par la tradition

et la remontrance. Pour Quesnay, le pouvoir du despote est finalement un pouvoir qui se caractérise par l'équilibre. Les fonctionnaires et les juges sont là pour garantir au peuple l'endiguement du pouvoir mais aussi pour le juger, le surveiller, le punir (chapitre VI, section 3). La notion de responsabilité du pouvoir est essentielle pour comprendre ainsi le despotisme promu par Quesnay : il s'agit d'un pouvoir politique qui se dissocie de la personne et se relie à l'immutabilité de la loi ; c'est un pouvoir politique qui ne privilégie pas l'individuel mais le bien-être social. Ainsi conçue, la forme de despotisme qu'éloge *Despotisme de la Chine*, le « despotisme légitime », et non pas nécessairement le « despotisme légal » de Lemercier de la Rivière (Herencia 2013), se distingue clairement de la tyrannie - où la volonté du prince règne sans partage - et du despotisme aristotélicien - où la nature servile des sujets est propice à une société dominée par un seigneur. En conséquence, le politique en Chine n'est finalement, d'après Quesnay, que le reflet transparent des principes moraux et de la loi naturelle qui gouvernent une société. Le despotisme se pose alors comme l'expression la plus fidèle de l'ordre des choses (chapitre VIII).

INFLUENCES ET RÉSONANCES

Les différents thèmes qui animent *Despotisme de la Chine* ne sont pas isolés de tout un contexte intellectuel et théorique. Bien au contraire, le texte fait voir à la fois les influences philosophiques qui structurent et expliquent la pensée des physiocrates, mais il est aussi en constant dialogue avec les questionnements de son temps, en particulier ceux qui touchent à la nature des régimes politiques. *Despotisme de la Chine* fonctionne ainsi comme un texte qui fait transparaître des influences et des résonances variées qui enrichissent la portée de ce qui est dit. Il s'agit de systèmes de pensées différents, concurrents, ou complémentaires, qui irriguent et approfondissent la pensée de l'école des physiocrates. *Despotisme de la Chine* se caractérise ainsi par trois faits prégnants : (i) c'est un texte qui réinvestit les codes de son époque à partir du regard porté sur l'Orient pour comprendre l'Occident ; (ii) il s'agit d'un ouvrage qui incorpore les courants philosophiques qui animent la physiocratie ; (iii) c'est un discours en dialogue avec d'autres postures philosophiques.

Un texte propre de son temps

Despotisme de la Chine est tout d'abord un texte propre de son temps. Le procédé argumentatif employé par Quesnay n'est point novateur à l'époque. Il s'agit, au contraire, d'une façon de procéder habituelle qui s'inspire longuement du récit de voyage. L'artifice consiste à faire de l'Orient² une matrice à partir de laquelle penser l'Occident. S'inspirer de l'étranger est ainsi une thérapie orthopédique, au sens foucauldien (Foucault 1975), pour la science du gouvernement qu'est l'économie, et de façon plus générale pour la théorie politique. Les exemples de cette logique en France abondent pendant le siècle des Lumières (Harvey 2012). Le plus proche de l'Orient nous vient de Montesquieu et ses *Lettres Persanes* publiées en 1721 (Montesquieu 2019). Dans la même veine, *Candide* de Voltaire (Voltaire 2015), publié en 1759, reproduit ce même schéma où la meilleure façon de penser l'Europe passe par le regard porté sur et par l'étranger. À nouveau donc la logique du miroir comme révélateur de l'état du monde en France et en Europe. Effet renforcé par Quesnay, puisque la Chine est clairement une référence, un modèle, et non pas seulement un comparant.

Ce n'est pas pour autant que *Despotisme de la Chine* doit être confondu avec les deux cas cités précédemment. D'une part, parce que la forme diffère : Quesnay ne nous livre pas ici un roman. D'autre part, parce que *Despotisme de la Chine* se veut une œuvre bien documentée. Il est intéressant de remarquer alors que le texte de Quesnay imite aussi, et repose en partie, sur les récits des missionnaires jésuites partis en Chine. On pense évidemment à la mission pionnière de Matteo Ricci en 1583. À partir de là, toute une littérature se développe chez les jésuites pour recenser les particularités de la Chine. Ce sont par exemple les œuvres souvent citées par Quesnay comme *Mélanges intéressants et curieux* (De Surgy 1766) ou *Histoire générale des voyages* (Prévost 1746), où il puisse l'illustration de ses propos. Le but est ici de rendre une image de la Chine qui se veut objective, distancée, crédible³. Tout au long des sept premiers chapitres, Quesnay prétend donc nous offrir qu'un état des choses sur lequel l'argumentation pourrait s'appuyer naturellement. À partir de la pure observation empirique réalisée tout au long des

2. Mais aussi de tout pays ou continent étranger en général.

3. Nous ne voulons pourtant pas affirmer que cela soit effectivement toujours le cas dans le texte de Quesnay. Il est donc important de voir aussi que l'exemple chinois est davantage instrument que simple illustration.

sept premiers chapitres, du moins en apparence, Quesnay peut donc procéder au huitième chapitre à en extraire le savoir théorique qui en découle.

Pour réaliser cette opération déductive Quesnay doit asseoir les fondements du savoir qu'il veut transmettre. C'est en ce sens que *Despotisme de la Chine* doit être aussi lu à la lumière des philosophies qui fondent la physiocratie. C'est à partir du cadre de référence dans lequel se développe et se construit la pensée de l'école des physiocrates que l'on peut à notre tour comprendre comment doit se penser la vision qui nous est donnée de la Chine.

Les influences philosophiques de la physiocratie

Despotisme de la Chine laisse transparaître les influences philosophiques qui animent la physiocratie aussi bien dans la forme et dans le fond. La façon dont le texte est organisé (la forme) signale la méthodologie des physiocrates pour construire le savoir : l'empirisme. Les concepts développés tout au long du discours (le fond) font ressentir les fondements philosophiques de la physiocratie : le sensualisme et l'ordre naturel.

Sur la forme, la composition de *Despotisme de la Chine* suggère la logique par laquelle le savoir s'établit chez Quesnay. Il est possible de voir dans la structure du texte le parti pris de l'école des physiocrates pour l'empirisme, et tout particulièrement pour un raisonnement inductif. Quesnay choisit l'exemple chinois pour établir les fondements conceptuels de la théorie politique des physiocrates. Pour pouvoir comprendre, saisir, s'approprier la loi naturelle, il faut tout d'abord pouvoir l'observer. L'observation du cas chinois est donc la disposition fondamentale pour emprunter le chemin de la connaissance. C'est ce qui permet une explication alternative de l'économie générale du texte : les sept premiers chapitres de *Despotisme de la Chine* peuvent se lire comme un descriptif de ce qui est ; le huitième et dernier chapitre nous propose la synthèse de cet exercice d'observation. Le savoir qui s'établit par la suite est à double portée et se veut général : par l'étude du microsocial et du macrosocial, Quesnay peut prescrire des règles de comportement qui s'appliquent aussi bien à l'individu (l'agriculteur) qu'aux régimes politiques et aux structures sociales (l'empereur, ses sujets et la terre).

Sur le fond, le fondement philosophique de la physiocratie est double. Elle repose à la fois sur le sensualisme et sur l'ordre naturel. Ce fondement est d'une part individualiste, et d'autre part, holiste. *Despotisme de la Chine* nous donne à voir ces deux principes propres à la physiocratie.

Comme le montre Quesnay, chaque individu est tenu d'intégrer dans son comportement les règles morales inspirées par les livres canoniques (chapitre II, section 5). Quesnay souligne qu'il est dans l'intérêt de l'individu de suivre ses instructions, tant pour obéir à une loi qui se veut sévère, que par l'adoption d'une éthique de vie qui se veut bénéfique. En quelque sorte, l'individu se retrouve donc dirigé vers l'agréable à travers les rites et les traditions (les livres canoniques), l'activité économique (l'agriculture), et l'ordre social (une instruction de la population assurée par les mandarins). Cette analyse de l'individu coïncide avec les fondements individualistes de la pensée des physiocrates qui s'inspirent de penseurs comme Locke (Locke 1847), puis Condillac (Condillac 1793). Le sensualisme défendu par ces deux auteurs explique que l'individu est à la recherche de sensations agréables. Ces sensations dirigent l'individu vers un ordre naturel des sociétés. C'est ce que Quesnay appelle « la liberté d'intelligence » et qui permet aussi de faire le lien logique avec la rencontre entre loi positive et loi naturelle.

C'est ici qu'apparaît le principe holiste de l'école des physiocrates. Quesnay s'attache à montrer dans *Despotisme de la Chine* que l'ensemble de la population chinoise forme un tout cohérent qui, structuré par le respect des livres canoniques et une hiérarchie sociale rigide, assigne à chaque individu sa place dans la société. Autant dans les études (chapitre II, section 6), que les normes morales (chapitre II, section 5), ou les lois pénales (chapitre VI, section 2), la société chinoise suit la loi naturelle et veille, pour Quesnay, à ne point perturber un certain ordre des choses mais plutôt à le maintenir. L'individu en Chine semble alors s'intégrer dans un corps, qui va de l'empereur jusqu'au plus simple artisan, avec une logique plus profonde dans laquelle toute action correspond, ou du moins les mandarins et la loi veillent à qu'elle le fasse, à un ordre donné d'avance et perçu comme divin. Les actions individuelles se dirigent donc vers cet ordre naturel des sociétés, qui est fondé par la loi naturelle, protégé et appliqué par la loi positive (chapitre VIII). Cette théorie de l'ordre naturel propre à l'école

des physiocrates puisse son inspiration chez la philosophie libérale de Hobbes, Locke et Hume (Hobbes 1651 ; Locke 1967 ; Hume 1896). Pour ces trois auteurs, il y a une tension entre la loi du plus fort quand il n'y a pas de contrat qui régisse les rapports entre les individus, et la limitation des libertés individuelles par un cadre supra-individuel. Le concept d'ordre naturel permet donc de faire participer l'individu et ses intérêts particuliers au sein du tout social. L'ordre naturel se pose comme point de convergence, d'union, entre ce qui relève, en apparence de forme contradictoire, de l'individu et du groupe pour donner lieu à une forme de cohérence, d'harmonie. En particulier, Quesnay souligne que le principal droit naturel sur lequel doit reposer l'ordre économique de la société est le droit à la propriété. Il faut donc développer une connaissance du gouvernement économique qui inclut et respecte le droit à la propriété. Ce faisant, on peut assurer de faire tendre les intérêts individuels vers l'ordre naturel. L'exemple vertueux de la Chine (chapitre II, section 8) (chapitre VIII) serait une preuve de cette idée.

Ce n'est pas pour autant que dans *Despotisme de la Chine* les influences philosophiques de la physocratie fonctionnent comme un système clos. Au contraire, ce texte ouvre un dialogue riche avec d'autres conceptions philosophiques du politique, et même avec des traditions philosophiques de la Chine.

Un texte en dialogue avec d'autres conceptions philosophiques

Despotisme de la Chine ouvre deux formes de dialogue différentes. D'une part, il s'insère dans un débat, propre à son temps, qui discute les formes de gouvernement et surtout le « bon gouvernement ». Ce débat questionne donc la nature du politique, en relève ses vices et ses bienfaits, et établit à la fois une typologie et un classement des façons de gouverner. D'autre part, *Despotisme de la Chine* réveille des résonances multiples et tisse des liens avec d'autres conceptions philosophiques, en particulier le confucianisme et le néoconfucianisme.

Dans *Despotisme de la Chine*, Quesnay prolonge un très vif débat intellectuel propre au siècle des Lumières à propos des formes du gouvernement et de la souveraineté. Les principaux interlocuteurs de ce débat sont, en France, Rousseau et Montesquieu. Le premier est sans doute le moins concerné par le texte de Quesnay. Toujours est-il que la théorie du « despotisme légitime » ébranle en quelque sorte la

théorie du Contrat Social proposée par celui-ci dans *Du contrat social* (1762) (Rousseau [1839]). Pour Quesnay, le « despotisme légitime » est la seule forme de gouvernement dans laquelle le pouvoir ne succombe pas aux intérêts d'un groupe de la société, qu'il s'agisse de la noblesse (l'aristocratie) ou du bas peuple (la démocratie). Ainsi, la grande vertu du « despotisme légitime » est de suivre avec discipline la loi naturelle (chapitre VIII). Là où la république pourrait échouer, le despotisme chinois promet la prospérité et le bon gouvernement économique. En revanche, les propos tenus dans *Despotisme de la Chine* visent à interpeller le plus Montesquieu. Quesnay répond directement à beaucoup des arguments et développements qui se retrouvent dans *De l'Esprit des lois* (1748). Tout au long du septième chapitre Quesnay adresse une à une des remarques de Montesquieu à propos du despotisme dominant en Chine. Rappelons-le encore une fois, pour Montesquieu « La Chine est donc un État despotique, dont le principe est la crainte » (*De l'Esprit des lois*, VIII, 21). Quesnay s'attache ainsi à montrer que Montesquieu accuse à tort l'Empire chinois de faire preuve d'un despotisme dégénéré où la tyrannie serait la seule loi qui règne. Pour preuve, Quesnay signale que l'empereur chinois est soumis à deux injonctions de nature différente qui empêchent tout abus du pouvoir. D'une part, la religion, qui oblige l'empereur à adopter une attitude exemplaire, de prévoir une deuxième vie où ses torts pourraient être châtiés (chapitre VII). D'autre part, les juges et les mandarins (bref, l'administration de l'empire), qui imposent des bornes aux pouvoirs, une forme d'équilibre face aux excès possibles, un dévouement à la loi naturelle (chapitre VII).

Despotisme de la Chine va aussi au-delà de ce débat purement européen pour nouer un dialogue avec d'autres philosophies. Tout au long du texte, Quesnay relève différents éléments qui font à ses yeux la grandeur de l'empire chinois. Nombreux d'entre eux peuvent être facilement rapprochés des doctrines du confucianisme et du néoconfucianisme (Confucius 2009). En voici deux exemples notables. Premièrement, le système méritocratique confucianiste, qui s'appuie sur le concours pour classer et sélectionner, à ses yeux, les individus les plus aptes à servir l'empereur : « On distingue trois classes de lettrés qui répondent aux trois différents grades que prennent les savants. Pour y parvenir les aspirants sont obligés de soutenir plusieurs examens » (chapitre II, section 6). Ce système méritocratique met en place une

forme d'ordre social qui ne tolère pas l'écart par rapport aux valeurs morales prescrite par la philosophie confucianiste. Dès lors, plus le rôle au sein du corps social est important, et plus la chute est rapide et douloureuse comme le prouve l'exemple des mandarins : « il leur est très difficile de se maintenir dans leurs emplois, s'ils ne s'étudient à se montrer les pères du peuple et à paraître lui marquer une sincère affection » (chapitre VI, section 3). Quesnay rappelle même que le despote en Chine se porte responsable de ses actions : « Ne jetez pas cette faute sur les mandarins, répondit le souverain, c'est moi qui suis coupable ; ces calamités affligent mon peuple parce que je manque des vertus que je devrais avoir » (chapitre II, section 1). Par le biais même de la sévérité de la morale qu'elle prône, la philosophie confucianiste pose ainsi les termes d'un gouvernement fidèle à la loi naturelle. Ainsi, le système méritocratique confucianiste donne à voir, par contraste, les faiblesses de la société d'Ancien Régime qui ne choisit point par le talent ou la vertu mais par le poids de la tradition. On pourrait même penser qu'il s'agit ici d'une remise en question de l'usage et la pratique du pouvoir en France (Montgomery 2017). Il convient toutefois de signaler que ces rapprochements ne sont pas explicitement faits par Quesnay. En conséquence, l'interprétation joue sur le dit et non-dit du texte : c'est à travers la présentation de la méritocratie chinoise sous le ton de la louange, que Quesnay suggère le modèle (le confucianisme chinois) et le chantier de la réforme (la société d'Ancien Régime).

Deuxièmement, l'attention particulière portée à l'écriture de l'histoire en Chine assure une évaluation juste des gouvernements, de leurs mérites et de leurs défauts : « Tous les ans les mandarins s'assemblent pour examiner les annales. Si l'ignorance ou l'adulation y ont introduit la partialité, ils font rentrer la vérité dans tous ses droits » (chapitre II, section 4). Cette description de Quesnay ne va pas sans rappeler l'attachement du néoconfucianisme à l'idée de loi naturelle en tant que souci du « juste milieu ». La loi naturelle du néoconfucianisme suggère donc le concept d'équilibre. Tout ce qui s'apparente aux excès, aux superstitions, ou au faux doit être corrigé pour revenir dans le vrai, dans ce qui est *juste*. C'est cette disposition à la loi naturelle d'après le néoconfucianisme, qui assurerait d'être en harmonie avec l'univers (Citton 2007). Encore ici, le contraste avec l'Europe, cette fois-ci pleinement assumé par Quesnay, souligne une nouvelle source de l'instabilité politique plus subtile : un récit historique infidèle aux

faits. Quesnay résume ainsi : « Dans les autres pays, où l'on s'applique peu à l'étude des sciences du droit naturel, les gouvernements sont déplorables » (chapitre II, section 4).

Il semble naturel d'assumer qu'avec *Despotisme de la Chine* Quesnay s'engage à pleine conscience dans un débat avec ses contemporains sur le politique. En revanche, la question de savoir si Quesnay est au courant des résonances que son texte soulève avec des philosophies orientales, et si les références à ces philosophies est explicite, est plus délicate⁴. Confucius est traduit pour la première fois au français en 1687⁵ et il est beaucoup lu par les penseurs des Lumières comme Bacon, Leibniz, Wolff, Rousseau, Voltaire ou Pierre Bayle (Maverick 1938 ; Zhang 1999 ; Zhang 2000 ; Coutel 2009 ; Yang 2022). De lui ils retiennent souvent sa conception méritocratique de la société ainsi que ses réflexions sur l'éthique et la politique. Certains commentateurs de Confucius, Sima Qian, Quesnay et Adam Smith, suggèrent même que le principe du « laisser-faire » attribué à Vincent de Gournay, puis aux physiocrates, serait un héritage du *wu-wei*, ou « non-agir », selon lequel le gouvernement idéal est celui qui suit l'ordre naturel des choses (Young 1996 ; Clarke 2002 ; Baghdiantz-MacCabe 2008 ; Gerlach 2019). Cependant, établir l'influence des écrits de Confucius et ses disciples en ce qui concerne *Despotisme de la Chine*, et plus largement dans les réflexions de Quesnay, est évidemment difficile voire contestable (Van den Berg 2021). Il n'empêche, la possibilité de pouvoir tout simplement tisser des liens entre ces textes en atteste de la richesse de *Despotisme de la Chine*.

UN TEXTE QUI INCARNE LA PENSÉE DES PHYSIOCRATES

Au-delà d'exposer les influences philosophiques de la physiocratie, *Despotisme de la Chine* témoigne aussi de la richesse de la pensée politico-économique de Quesnay et de l'école des physiocrates. Le texte permet de comprendre comment, chez Quesnay, l'économie fonde le politique, et par quels moyens le pouvoir politique doit être établi pour garantir une société stable et prospère. À partir de

4. Curieusement, Quesnay était souvent surnommé par les physiocrates comme le « Confucius de l'Europe ».

5. Rappelons que *Despotisme de la Chine* est initialement publié en 1767.

l'exemple chinois, Quesnay nous offre le cadre conceptuel dans lequel se meut la physiocratie et à partir duquel se développe la science du gouvernement qui est au cœur de leur projet politique. *Despotisme de la Chine* est donc, pour les physiocrates, théorie et programme.

Agriculture, marché, économie

Dans *Despotisme de la Chine*, Quesnay déploie les principaux aspects de la théorie économique des physiocrates. Il se réfère aux trois principales réflexions de la physiocratie : (i) l'agriculture comme source de richesse ; (ii) le rôle prépondérant du marché dans l'organisation de l'activité économique ; (iii) l'économie en tant que technique qui fonde le politique.

À partir de l'exemple de l'empire chinois, qui privilégie l'agriculture par-dessus toutes les autres activités productives (chapitre II, section 8), et en particulier par dessus le commerce (chapitre II, section 9), Quesnay plaide pour une économie reposant principalement sur la production agricole. Pour l'école des physiocrates celle-ci est finalement la seule source véritable de la richesse des nations. La terre, si bien exploitée en Chine (chapitre II, section 8), se pose comme l'explication de la « jouissance » et donc de l'« opulence » de l'empire chinois. C'est d'ailleurs pour cela que Quesnay souligne le fait que les agriculteurs sont vénérés en Chine (chapitre II, section 8). Coïncidence logique avec la théorie des classes sociales de la physiocratie, dans laquelle Quesnay définit la classe productive (fermiers, commerçants de première main), la classe stérile (artisans) et la classe des propriétaires (clergé, gouvernement). De façon plus générale, Quesnay postule que seule une société agricole peut alors assurer la réussite d'une nation (chapitre VIII, douzième point). Cet argument traduit le passage de l'exemple (la Chine) à la généralisation : le primat de l'agriculture sur toutes les autres activités économiques n'est pas une particularité chinoise mais une règle générale pour toute nation. Par le même argument, *Despotisme de la Chine* réfute aussi de façon générale les bienfaits du commerce ou de l'artisanat. Cela marque un fort contraste avec d'autres penseurs de l'époque, et notamment Montesquieu, qui voit dans le « doux commerce » le chemin vers une société stable et prospère (Larrère 2017). Quesnay propose donc dans *Despotisme de la Chine* un programme, le modèle de l'économie agricole, à transposer pour la France.

Une deuxième réflexion, qui en découle directement de la première, porte sur le marché. Dans *Fermiers* (1756) (Quesnay 2005), Quesnay fait du fermier la pièce maîtresse de la machine théorique des physiocrates. C'est lui qui anime la vie économique de la nation. Se guidant par ses sensations, le fermier cherche à maximiser ses gains à partir du rapport coût/prix. Le marché devient donc un élément central dans l'organisation de l'activité agricole, de l'activité économique, et par extension, de l'ordre social dans son ensemble (Boyer 2017). Il n'empêche que le fermier peut se tromper, et donc c'est le degré d'ordre du royaume qui assurera que le fermier aura les bons signaux pour réaliser ses avances et pour décider du niveau de production. Dans *Despotisme de la Chine*, c'est cette intuition qui est au cœur de la réflexion : il faut généraliser l'ordre, la stabilité (chapitre VIII, dix-septième point), à toute société pour garantir le bon fonctionnement du marché. En particulier, Quesnay signale que le meilleur lieu de formation des prix est le marché international, où la concurrence bat à son plein. C'est un point qu'il développe davantage en plaidant pour l'atomicité des marchés contre toute forme de monopole (chapitre VIII, vingt-unième point). Cette formation des prix se caractérise par sa relative stabilité et l'écart rémunérateur entre le prix fondamental et la valeur vénale. Quesnay parle alors du « bon prix » et il en déduit que la libéralisation est profitable dans tous les marchés pour faire converger les intérêts des classes sociales et les rendre complémentaires. Maximiser les gains dans l'agriculture, dit-il, est aussi bénéfique au niveau individuel (l'agriculteur) que pour le gouvernement (l'empereur) et la société dans son ensemble (le royaume) (chapitre VIII, vingtième point). L'agriculture, dans le cadre du marché, se pose ainsi comme l'activité productive qui maximise le bien-être individuel (niveau microéconomique) et le bien-être agrégé (niveau macroéconomique). La relation ordre social-marché est donc à double sens : le marché est la cause du « bon ordre » ; une forme d'ordre social et politique est nécessaire pour retrouver le « bon prix ».

Une dernière réflexion de Quesnay exposée dans *Despotisme de la Chine* porte sur le statut de l'économie et son lien avec le politique. Chez les physiocrates, l'économie est conçue comme une véritable technique, une science même, qui consiste à utiliser de façon efficace les ressources et les incitations en vue de favoriser l'activité agricole : « cultiver la terre avec le plus grand succès » (chapitre VIII, sixième

point). La discipline économique fonde et donne sens au politique puisque le rôle de l'empereur n'est autre qu'assurer la bonne observation des lois naturelles (chapitre VIII, quatrième point). Il s'agit donc d'extraire un savoir sur la terre et d'appliquer une technique, l'économie, à l'activité agricole pour garantir la richesse des nations. C'est en ce sens que le politique se subordonne à l'économie et donne place à un despotisme raisonné. Le politique est avant tout attention et adhésion aux prescriptions économiques. Cette conception de l'économie en tant que *technique* indique aussi le rôle à jouer par les physiocrates dans un gouvernement : des techniciens, dans tout le sens du mot, qui doivent développer des outils pour conseiller les princes et assurer le bon déroulement de l'activité économique par l'instruction des individus. C'est en suivant les directives données aux princes et à ses sujets que l'on pourra parvenir à un état d'abondance. On retrouve ici l'analogie avec les mandarins de l'empire chargés d'instruire la population dans la gestion agricole (chapitre II, section 5, point 4 et chapitre VI, section 3) et dans l'usage des ressources familiales⁶ (chapitre II, section 5, point 5). Encore plus intéressant est de remarquer la façon dont Quesnay anticipe la distinction proposée par Weber entre l'expert et le décideur (Weber 2003) ainsi que la place de l'économiste dans les sociétés contemporaines. Selon Weber, l'expert ne dresse que l'échelle des conséquences des faits économiques, mais il n'a aucun mot à dire dans la décision politique. C'est cette vision de l'économiste comme technicien, prônée par Samuelson (Samuelson 1962) sous le concept de « professional economic thought », qui semble s'imposer dans les représentations et la pratique de l'économie aujourd'hui. Quesnay donne donc ici à voir une première interprétation de l'économie en tant que science. Il s'agit d'abord d'une technique pour mener à bien l'activité agricole. Par-là même, cette technique est la voie vers un objectif plus large : le bien-être social et la forme à prendre de la loi positive (Neill 1949). Ainsi, l'économie prend le pas sur le politique : c'est la raison d'être et le chemin à suivre par le souverain et ses actions.

Un gouvernement fort

Pour assurer la stabilité de l'activité économique, de l'agriculture mais aussi des marchés, le pouvoir politique doit être fort. Chez

6. Ou du ménage dans des termes économiques contemporains.

Quesnay, le seul véritable garant d'une telle entreprise est le souverain de la nation. Il ne doit qu'appliquer les lois en vue du bon gouvernement économique, c'est-à-dire celui qui permet de maximiser la production agricole.

Le huitième chapitre de *Despotisme de la Chine* incarne bien cette idée en montrant que l'État qui veut faire le « bien » est celui qui observe avec le plus d'attention « les lois positives » qui sont en rapport avec l'économie (chapitre VIII, quatrième point). Le « gouvernement le plus parfait » est donc celui qui abdique en faveur du gouvernement économique, et qui applique ses lois dans le sens que dicte l'économie. Quesnay tranche donc sur la diversité des gouvernements possibles (chapitre VIII, troisième point) : la seule forme de gouvernement qui mérite considération est celle où le souverain applique son pouvoir pour multiplier les richesses de la terre. Le gouvernement économique n'est pas un gouvernement si exorbitant qu'il le parait finalement. Il s'agit de gouverner peu pour gouverner bien. C'est ce que prouvent les considérations sur l'impôt par exemple (chapitre VIII, vingtième point). Pour Quesnay, les taxes doivent être réduites sur nombreux domaines (le travail, le commerce, les impôts sur la consommation). Seulement les surplus produits par l'agriculture doivent être taxés, car ils correspondent à une véritable création de richesse. De même, l'État doit réduire sa taille en diminuant les dépenses liées à la justice (chapitre VIII, vingt-deuxième point), en évitant la corruption (chapitre VIII, vingt-quatrième point), et en limitant les dépenses excessives (chapitre VIII, vingt-troisième point). Bref, le retrait de l'État est nécessaire pour laisser une place prépondérante au marché et, en conséquence, au bon déroulement de l'activité agricole. Ce que soulignent les physiocrates est que pour restituer une société de marché il faut la construire de manière volontariste, ce qui veut dire que le marché n'apparaît pas spontanément. Cela requiert d'un despote légal et éclairé, comme Quesnay veut le prouver dans *Despotisme de la Chine*. C'est par cette même autorité que le marché prend forme et se conserve. Cette nuance marque aussi une distinction avec une conception des physiocrates qui les voudrait trop enclins au libéralisme. *Despotisme de la Chine* indique qu'on peut « laisser-faire » tant que l'établissement du marché et d'un système de production agricole soient aux rendez-vous. Ainsi, l'autorité est aussi gage de liberté.

Tout le sens d'un gouvernement fort vient du fait que le souverain ne peut pas tout se permettre. Son pouvoir, au contraire, est sans bornes tant que son action garantisse une unique forme d'harmonie sociale. Harmonie qui est déduite par l'étude des lois naturelles.

L'ordre naturel des choses

La stabilité économique et le « despotisme légitime » ne sont finalement que le reflet d'une compréhension et d'une application de l'ordre naturel des choses au politique. Dans *Despotisme de la Chine*, Quesnay montre que la vertu chinoise n'est point le fruit du hasard ou de l'agencement heureux des circonstances : « ce n'est donc pas à des circonstances particulières qu'il faut attribuer la perpétuité de son gouvernement, c'est à un ordre stable par essence » (chapitre VIII, dernier point). C'est alors le respect des lois naturelles, l'application de celles-ci à travers la loi positive, qui fait la puissance et la prospérité de la Chine (chapitre VIII). Atteindre cet ordre naturel qui fait tenir ensemble le bon gouvernement économique avec le politique et l'harmonie sociale est un processus en deux temps. Dans un premier temps, il faut observer et déduire les lois naturelles qui gouvernent cet ordre naturel. Dans un deuxième temps, il faut tendre vers cet ordre, puis le maintenir et point en dévier, à travers la législation positive.

Dans *Despotisme de la Chine*, Quesnay explique que les sociétés ne sont régies que par des lois naturelles de nature soit physique, soit morale (chapitre VIII, premier point). La conséquence directe de ce fait est que le souverain ne peut pas légiférer pour véritablement changer les lois qui régissent les rapports entre les objets, les individus, ou les classes sociales (chapitre VIII, sixième point). De fait, le souverain (et tout individu) n'a vocation qu'à étudier les lois de la nature et à intégrer ces enseignements dans ses intentions et son agir (ce qui va sans rappeler le néoconfucianisme) (chapitre VIII, dixième point). Telle est le degré de précision de cette structure inhérente aux choses, nous dit Quesnay, que cette loi naturelle se démontre « géométriquement et arithmétiquement dans les détails » (chapitre VIII, huitième point). C'est ici que Quesnay propose une deuxième interprétation de l'économie en tant que science. En effet, l'économie ne serait que l'identification d'un ordre propre à la nature. Il s'agit donc d'un regard attentif de ce qui est pour déterminer aussi ce qui doit être (on retrouve la distinction entre approche positive et approche normative de l'économie). Cette

conception de l'économie en tant que travail technique de la raison rappelle la conception heideggerienne de la science, selon laquelle celle-ci consiste à se tenir près des objets que l'on étudie, à les observer avec attention et à les mettre en demeure (« *stellt* ») pour rendre intelligible la complexité du réel (Heidegger 1958). L'économie se pose ainsi pour Quesnay comme la discipline qui saisit, organise et maîtrise l'ordre de la nature. En somme, l'observation de ces lois naturelles ne peut que convaincre la raison du bon gouvernement économique, et ce faisant du bon gouvernement politique. Pour preuve, la longue vie de l'Empire chinois qui a su adopter une posture de compréhension des lois naturelles, et en tirer les leçons pour se maintenir dans le temps. L'argument de Quesnay est simple : alors qu'en Europe, les formes de gouvernement se succèdent avec les crises⁷, en Chine l'empire reste parce que la raison triomphe (chapitre VIII, dernier point). Ce triomphe de la raison n'est dû, nous dit Quesnay, qu'à un dépassement de « l'inconstance des hommes » au profit de l'observation pure et simple de la loi naturelle.

Le deuxième moment est alors celui de la législation positive. Observer la loi naturelle ne vaut rien si le souverain ne fait pas que la société la suive à partir des lois positives. Les lois positives sont celles que l'État peut écrire, non pas en toute liberté, comme dans une monarchie absolue où seule la volonté du roi prévaut, mais en témoignant du plus strict attachement à la loi naturelle (chapitre VIII, deuxième point). Pour Quesnay, le despote ne peut pas faire « le mal pour le mal » parce que tous les citoyens ont connaissance de la loi naturelle (chapitre VIII, quatrième point). Entre l'empereur et la nation il y a donc union, symbiose. Les lois positives ne sont que le prolongement de ce rapport fusionnel qu'impose la raison et non pas la passion. C'est de là même que vient la stabilité du politique et le développement de l'activité économique. Finalement, cette législation positive réside chez le souverain (chapitre VIII, dix-neuvième point) qui représente une « autorité unique », et pour cause, il est à la fois en mesure d'agir en pur despote mais il s'expose aussi au risque d'être jugé par la religion, les juges et le peuple. Le despotisme de la Chine est donc pour Quesnay une forme de gouvernement toujours maîtrisée, jamais dans l'excès. Tant que la loi positive coïncide avec

7. Mot qui, disons-le au passage, est emprunté à la médecine et commence à être employé pour parler du social justement au moment où Quesnay écrit.

la loi naturelle. En somme, que le politique suive l'économie et qu'il s'insère ainsi dans l'ordre providentiel des choses.

CONCLUSION

Despotisme de la Chine est un texte qui surprend à la fois par sa richesse et sa diversité. C'est un texte riche parce qu'il expose différents aspects de la pensée économique de l'école des physiocrates mais surtout leur théorie politique. Riche aussi, par les références philosophiques qui l'irriguent et les résonances qu'il peut réveiller, qu'elle se rapportent aux traditions philosophiques chinoises, à l'histoire récente des politiques publiques, ou à la littérature contemporaine en économie. Richesse dans une entreprise qui devient en dernière instance ambitieuse, en jetant les fondements conceptuels du « despotisme légitime ». Forme de gouvernement dont la Chine du XVIII^e siècle pourrait être un exemple si l'on croit Quesnay, mais on ne peut pas s'empêcher de penser à d'autres régimes de cette période comme ceux de Catherine II de Russie, Joseph II d'Autriche, Gustave III de Suède, Charles III d'Espagne, Christian VII du Danemark, Stanislas-Auguste de Pologne, Charles-Emmanuel III de Savoie ou Pierre-le-Grand (Herencia 2013). Le « despotisme légitime » apparaît ainsi comme un cadre conceptuel fécond pour étudier les gouvernements européens du siècle des Lumières, mais aussi pour réfléchir aux relations qui se nouent entre l'économie et le politique de nos jours, où le terme « efficacité » et la conception de l'économie comme une discipline à proprement parler *scientifique*, peut, à certains égards, se rapprocher de celle de « loi naturelle ».

Despotisme de la Chine est une œuvre qui se définit aussi par sa diversité. Diversité d'abord dans l'approche, qui mélange récit de voyage avec argumentation, théorie avec exemple, économie avec philosophie et politique. Diversité aussi dans les idées exposées elles-mêmes, qui loin de se borner à un discours sur l'agriculture, nous offrent une réflexion autour d'autres concepts comme loi, souveraineté, richesse, ou société. Enfin, diversité dans les thèmes traités, qui en allant de l'économie au droit, en font ressortir l'ampleur de la réflexion de Quesnay pour étayer une thèse qui embrasse l'ensemble du social et qui ne se limite donc pas qu'à la gestion économique ou à la philosophie politique. Cela nous amène sans doute à penser de façon plus large que la

discipline économique est au siècle des Lumières un questionnement profond sur la vie en communauté. Bien au-delà de ne se vouloir que scientifique, l'économie proposée par Quesnay et les physiocrates peut ainsi se lire à l'aune d'une conception générale de la société et non pas seulement d'une simple théorie de la production.

Avec *Despotisme de la Chine*, Quesnay nous propose un regard nouveau sur la pensée des physiocrates. Une pensée qui nous amène à nous interroger plus largement sur la portée de la discipline économique, son caractère scientifique et les liens qu'elle peut tisser avec le politique.

RÉFÉRENCES

- BAGHDIANZ-MACCABE, I. 2008. *Orientalism in Early Modern France : Eurasian Trade, Exoticism, and the Ancient Regime*. Oxford : Berg.
- BOYER, J.-D. 2017. " Fermiers et Grains : Deux Moments de Confrontation de Quesnay à la Science du Commerce." *Cahiers d'Économie Politique* 73(2) : 31-65.
- CITTON, Y. 2007. " L'Ordre Économique de la Mondialisation Libérale : une Importation Chinoise dans la France des Lumières ? " *Revue Internationale de Philosophie* 239(1) : 9-32.
- CLARKE, J. J. 2002. *Oriental Enlightenment : The Encounter between Asian and Western Thought*. London/New York : Routledge.
- COASE, R. H. 2013. "The Problem of Social Cost." *The Journal of Law and Economics* 56(4) : 837-77.
- CONFUCIUS. 2009. *Préceptes de vie*. Paris : Presses du Châtelet.
- CONDILLAC, Ét. Bonnot De. 1793. *Traité des Sensations*, vol. 3. Paris : Chez Les Libraires Associés.
- COUTEL, Ch. 2009. "Voltaire et la Chine." *L'enseignement philosophique* 59(4) : 47-54.
- DE SURGY, J.-Ph. Rousselot. 1766. *Mélanges Intéressants et Curieux, ou Abrégé d'Histoire Naturelle, Morale, Civile et Politique de l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, et des Terres Polaires*, Vol. 10. Paris : Lacombe.
- FOUCAULT, M. 1975. *Surveiller et Punir*. Paris : Gallimard.
- GERLACH, Chr. 2019. "On the Eurasian Roots of the Laissez-Faire Doctrine." *Man and the Economy* 6(2) : 1-16.
- HARVEY, D. 2012. *The French Enlightenment and its Others : the Mandarins, the Savage, and the Invention of the Human Sciences*. New York : Palgrave Macmillan.
- HEIDEGGER, M. 1958. "La Question de la Technique." In *Essais et Conférences*, trad. fr. A. Préau, 9-48. Paris : Gallimard.
- HERENCIA, B. 2013. "L'Optimum gouvernemental des Physiocrates : despotisme légal ou despotisme légitime ? " *Revue de Philosophie Économique* 14(2) : 119-49.
- HOBBS, T. 1651. *Leviathan, or The Matter, Forme and Power of a Commonwealth Ecclesiastical and Civil*. London : Andrew Crooke.
- HUME, D. 1896. *A Treatise of Human Nature*. Oxford : Clarendon Press.
- LARRÈRE, C. 2017. "Montesquieu, critique de Law. Qui est l'ennemi du libéralisme ? " *Cahiers d'Économie Politique* 73(2) : 13-30.

- LAZEAR, E. P. et S. ROSEN. 1981. "Rank-order Tournaments as Optimum Labor Contracts." *Journal of Political Economy* 89(5) : 841-64.
- LE MERCIER DE LA RIVIÈRE, P. 1910. *L'Ordre Naturel et Essentiel des Sociétés Politiques*. Paris : Paul Geuthner.
- LOCKE, J. 1847. *An Essay Concerning Human Understanding*. Philadelphia : Kay and Troutman.
 –. 1967. *Two Treatises of Government*. Cambridge : Cambridge University Press.
- MAVERICK, L. A. 1938. "Chinese Influences upon the Physiocrats." *Economic History* 4(13) : 54-67.
- MONTESQUIEU, Ch.-L. De Secondat De. 1772. *Esprit des Loix*, vol. 1. Paris : Firmin Didot frères, fils et Cie.
 –. 2019. *Lettres Persanes*. Paris : Flammarion.
- MONTGOMERY, S. L. 2017. "Are We Civilized Yet ?" *Society* 54(2) : 133-7.
- NEILL, Th. P. 1949. "The Physiocrats' Concept of Economics." *The Quarterly Journal of Economics* 63(4) : 532-53.
- PRÉVOST, A. Fr. 1746. *Histoire générale des voyages ou Nouvelle collection de toutes les relations de voyages par mer et par terre qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes langues de toutes les nations connues*. Paris : Firmin Didot frères, fils et Cie.
- QUESNAY, Fr. 2005. *Œuvres économiques complètes et autres textes*. Paris : INED.
- ROUSSEAU, J.-J. 1839. *Le Contrat Social ou, Principes du Droit Politique*. Paris : P. Pourrat frères.
- SAMUELSON, P. A. 1962. "Economists and the History of Ideas." *The American Economic Review* 52(1) : 1-18.
- VAN DEN BERG, R. 2021. "A Critical Examination of Chinese Influences on Quesnay". In *European and Chinese Histories of Economic Thought*, edited by I. Amelung & B. Schefold, 215-29. London/New York : Routledge.
- VOLTAIRE. 2015. *Candide ou l'Optimisme*. Paris : Gallimard.
- WEBER, M. 2013. *Le Savant et le politique*. Paris : La Découverte.
- YANG, R. 2022. "Enlightenment as Global History: The Reception of Confucianism in Eighteenth-Century France." Unpublished Manuscript.
- YOUNG, L. 1996. "The Tao of Markets : Sima Quian and the Invisible Hand." *Pacific Economic Review* 1(2) : 137-45.
- ZHANG, W.-B. 1999. *Confucianism and Modernisation : Industrialization and Democratization in East Asia*. New York : Palgrave Macmillan.
 –. 2000. *On Adam Smith and Confucius : The Theory of Moral Sentiments and the Analects*. Commack : Nova Publishers.